

Projet d'aménagement : quelle direction choisir ?

Luçon — Le projet d'aménagement et de développement durable de sud-Vendée littoral, étape importante du schéma de cohérence territoriale, a été débattu, jeudi, au conseil communautaire.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'est-ce que le PADD ?

« Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) détermine les orientations générales d'organisation de l'espace, les grands équilibres entre espaces urbains et ruraux, les conditions d'un développement équilibré et la préservation des sites, ainsi que la cohérence d'ensemble des orientations », explique Jean Etienne, vice-président de la communauté de communes sud-Vendée littoral.

Ce projet comprend quatre grandes orientations : affirmer le positionnement du territoire, assurer un développement cohérent, garantir des

grands équilibres, adapter les modes d'urbanisation aux spécificités des communes et valoriser le cadre de vie remarquable et la sobriété territoriale.

Pourquoi est-il important ?

Les élus soulignent l'importance de ce PADD dont la philosophie fixe les orientations futures d'aménagement. La relation avec les territoires voisins doit être facilitée. Aussi, le PADD s'appuie sur l'amélioration des dessertes « des principaux axes routiers pénétrants plus particulièrement la RD 137 » et « moderniser et améliorer l'offre ferroviaire afin de faciliter les transports de Luçon en direction de Nantes, La Roche-sur-Yon, La Rochelle et Niort ».

À ce sujet, des élus demandent : « Comment la communauté de communes peut-elle intervenir ? Avec quels leviers politiques ? » La présidente, Brigitte Hybert, répond : « Nous devons travailler avec la Région, montrer qu'on ne peut pas se passer d'un axe ferroviaire. »

Et en attendant ?

Des élus conseillent à tous de participer le plus possible aux Vendredis de la gare, les manifestations organisées tous les quinze jours par les usagers. Les ports et mouillages seront ajoutés à ces dessertes. Côté économie, tout en soutenant l'économie rurale, le projet veut privilégier le développement industriel, artisanal et commercial d'envergure autour

de l'axe Nord-Est/Sud-Ouest-Est, autoroute RD137 et RD949, et en tourisme, l'axe Est-Ouest, « à la jonction de ces deux axes de développement, la ville-centre Luçon ».

« Il faudra sectoriser les activités dans les futures zones entre Luçon et Sainte-Gemme », proposent les élus. Le projet peut être précisé par un document d'aménagement de l'artisanat et du commerce. Côté urbanisme, il faudra adapter les modes d'urbanisation aux spécificités des communes, maîtriser le développement urbain afin de préserver les espaces agricoles et naturels. L'ensemble du PADD sera affiché au siège de l'intercommunalité et disponible sur le site internet.